

## Bulletin de l'Association des démographes du Québec



### L'Anglicisation du Canada

Charles Castonguay et Jacques Marion

Volume 3, numéro 1, 1974

Année mondiale de la population - La situation des langues au Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/305747ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/305747ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1713 (imprimé)

1925-3478 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Castonguay, C. & Marion, J. (1974). L'Anglicisation du Canada. *Bulletin de l'Association des démographes du Québec*, 3(1), 19–40.  
<https://doi.org/10.7202/305747ar>

Tous droits réservés © Association des démographes du Québec, 1974

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**Érudit**

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

## L'Anglicisation du Canada\*

Avant de légiférer au Québec sur la langue, il serait bon de prendre connaissance d'un aspect de la réalité linguistique canadienne que le recensement de 1971 nous permet enfin d'évaluer. Nous voulons parler ici du phénomène des transferts linguistiques. Pour la première fois, nous avons dans les données sur la langue maternelle et la langue d'usage (1) le moyen de déterminer avec précision la santé et l'attrait d'une langue dans une région quelconque du Canada. Nous examinerons sous cet angle l'état du français et de l'anglais au Québec, dans sa périphérie, et dans le reste du Canada à partir des résultats déjà publiés (2) en attendant la publication d'autres documents donnant l'importance des transferts linguistiques par groupe d'âge.

### ATTRACTION ET ASSIMILATION

La méthode de notre analyse est fort simple. Pour une division de recensement donnée, nous avons comparé le nombre d'habitants de langue maternelle française avec le nombre ayant le français comme langue d'usage. Nous avons fait de même pour l'anglais. Il y a assimilation nette de francophones par le groupe anglophone dans cette division quand le français accuse une perte et l'anglais réalise un gain. On détermine alors le taux net d'assimilation de francophones pour la division en calculant le pourcentage de la population de langue maternelle française qui n'utilise plus le français comme première langue de communication familiale. On fait un calcul semblable lorsqu'il y a assimilation nette d'anglophones par le groupe francophone.

\* Ce texte a fait l'objet d'une publication dans le journal "Le Devoir".

Par exemple, dans la division d'Argenteuil, 21,795 usagers du français pour une population de langue maternelle française de 22,025 (voir tableau I) donne une perte nette de 230 et un taux net d'assimilation des francophones dans Argenteuil de 1.0 pour cent.

TABLEAU I

Population selon la langue maternelle et la langue d'usage, province de Québec et quelques divisions de recensement.

	Français 1. maternelle	Français 1. d'usage	Anglais 1. maternelle	Anglais 1. d'usage
Prov. de Québec	4,867,250	4,870,100	789,185	887,875
Argenteuil	22,025	21,795	8,870	9,335
Ile-de-Montréal et Ile-Jésus	1,382,325	1,383,785	494,950	572,675

Dans d'autres divisions encore, il se produit que les deux groupes linguistiques réalisent des gains. Alors, soit que le groupe anglophone réalise un gain proportionnel plus important que celui du groupe francophone, soit que le français attire plus fortement que l'anglais. Dans ces cas nous avons calculé un taux d'attraction pour chacune des langues pour déterminer laquelle des deux domine l'autre.

Par exemple, dans la division Ile-de-Montréal et Ile-Jésus, le gain net de 1,460 nouveaux usagers du français représente 0.1 pour cent du total de 1,383,785 usagers (tableau I): c'est ce pourcentage que nous

avons choisi pour définir le taux net d'attraction d'une langue. D'autre part, dans cette même division le gain net de 77,725 nouveaux usagers de l'anglais sur un total de 572,675 usagers donne un taux d'attraction de l'anglais de 13.6 pour cent. S'il n'y a pas ici assimilation nette, il faut tout de même reconnaître qu'il y a domination de l'anglais sur le français.

Nous avons établi ces comparaisons et ces calculs pour les 74 divisions de recensement du Québec, et pour les divisions dans sa périphérie ontarienne et acadienne. Nous avons fait de même pour ses principales agglomérations urbaines, puis pour chacune des municipalités sur l'île de Montréal. Ces résultats détaillés sont à la disposition de ceux qui en feront la demande.

Il s'agit plutôt ici de grouper les résultats afin d'obtenir une vue d'ensemble. Nous le faisons en trois étapes, avant d'offrir nos conclusions. D'abord, certaines constantes linguistiques se dégagent de l'étude au niveau des divisions de recensement du Québec et de sa périphérie. Nous approfondirons ensuite nos observations par l'examen des grandes agglomérations urbaines au Québec, et plus particulièrement celle de Montréal. A la troisième étape, nous élargissons nos perspectives pour situer les transferts linguistiques au Québec par rapport à ceux du pays tout entier.

### LES DIVISIONS DE RECENSEMENT

D'après le tableau I, au niveau de la province le français réalise un gain net de 2,850 nouveaux usagers et l'anglais un gain de 98,690. Reportant ces chiffres sur leurs totaux respectifs, on obtient un taux net d'attraction pour le français de 0.06 pour cent au niveau provincial, et de 11.1 pour cent pour l'anglais. A la surface, donc, pas d'assimilation, mais tout de même domination de l'anglais sur le français (3).

Ces gains nets provinciaux se répartissent en gains et en pertes au niveau des différentes divisions de recensement. On constate que dans 28 des 74 divisions du Québec il y a assimilation nette de francophones par le groupe anglophone, et que dans 22 autres l'anglais attire proportionnellement plus fortement que le français. Ces 50 divisions où l'anglais domine le français soit par assimilation, soit par un taux d'attraction supérieur, regroupent plus de 75 pour cent de la population québécoise, et recouvrent uniformément les régions du Nord-Ouest, l'Outaouais, la Rive-Sud, les Cantons de l'Est, les Laurentides, la Gaspésie et la Côte-Nord. Le total apparent des francophones assimilés au niveau de ces divisions est de 7,135.

TABLEAU II

Répartition numérique des divisions de recensement  
du Québec selon leur bilan des transferts linguistiques.

Assimilation nette de francophones	28	Assimilation nette d'anglophones	22
Attraction plus forte de l'anglais	22	Attraction plus forte du français	2
Domination de l'anglais sur le français	50	Domination du français sur l'anglais	24

D'autre part, dans 22 divisions il y a assimilation nette d'anglophones par le groupe francophone, pour un total apparent à ce niveau de 2,350 anglophones assimilés. Cependant, la force d'attraction du français dans une division quelconque ne dépasse jamais 0.76 pour cent. Comme on s'y attend, ce maximum est atteint dans la division de Québec, où l'anglais subit en fait plus de la moitié de ses pertes apparentes. Les 24 divisions où le français domine regroupent moins de 25 pour cent de la population québécoise et recouvrent plus ou moins uniformément la région de Québec, le Lac-St-Jean, la Mauricie et les Bois Francs.

TABLEAU III

Régions du Québec sous domination linguistique  
uniforme.

Anglais langue dominante:	Nord-Ouest Outaouais Laurentides Côte-Nord	Montréal Rive-Sud Cantons de l'Est Gaspésie
Français langue dominante:	Québec Lac-St-Jean	Mauricie Bois-Francs

A la lumière de l'importance proportionnelle des populations de langue maternelle française et anglaise, des constantes remarquables se dégagent de la comparaison des divisions de recensement. Ces constantes sont d'ailleurs valides pour l'ensemble du Canada.

Aussitôt que plus de 5 pour cent de la population d'une division de recensement est de langue maternelle anglaise, les anglophones y sont à l'abri de l'assimilation nette. Ils font ainsi preuve d'une rétention admirable de leur langue. On peut dire que ce 5 pour cent constitue un seuil de sécurité pour l'anglais au Québec, comme au Canada.

La performance du français est tout à fait autre. Non seulement ne connaît-il aucun seuil de sécurité: il connaît un seuil d'assimilation. Aussitôt que moins de 88 pour cent de la population d'une division est de langue maternelle française, il y a assimilation nette de francophones par le groupe anglophone. L'unique exception à cette règle est la division Ile-de-Montréal et Ile-Jésus, qui ne présente pas moins sous examen de ses composantes un tableau d'assimilation comparable à celui de la province, comme nous le verrons plus bas.

#### LES GRANDES AGGLOMERATIONS URBAINES

En examinant le tableau IV, il ne faut pas confondre les régions métropolitaines de Québec et de Montréal qui s'y trouvent avec les divi-

sions de recensement du même nom. Ainsi, la division Ile-de-Montréal et Ile-Jésus, qui apparaît au tableau I, ne recouvre que la trentaine de municipalités de ces îles, alors que la région métropolitaine de Montréal en regroupe une centaine, incluant par exemple l'Assomption, Beauharnois et Chambly.

TABLEAU IV

Population par langue maternelle et langue d'usage pour quelques agglomérations urbaines majeures.

	français l. maternelle	français l. d'usage	anglais l. maternelle	anglais l. d'usage
Québec	458,435	461,445	18,035	16,960
Trois-Rivières	94,760	95,320	2,725	2,695
Sherbrooke	74,590	74,935	8,910	9,170
Chicoutimi	128,410	128,695	4,655	4,835
Montréal	1,819,640	1,818,860	595,395	683,390
Hull	123,435	121,480	22,830	26,070

Les transferts linguistiques nets dans ces agglomérations urbaines démontrent les mêmes tendances que dans leurs divisions de recensement environnantes (comparer tableaux III et V). Ainsi, à Québec et à Trois-Rivières, où le groupe anglophone est bien en-dessous de son seuil de sécurité, l'anglais subit des pertes. A Sherbrooke et à Chicoutimi, qui est la frontière de la région du Lac-St-Jean, le taux d'attraction de l'anglais est supérieur à celui du français. Et dans les



régions urbaines de Montréal et de Hull, le français essuie des pertes nettes.

TABLEAU V

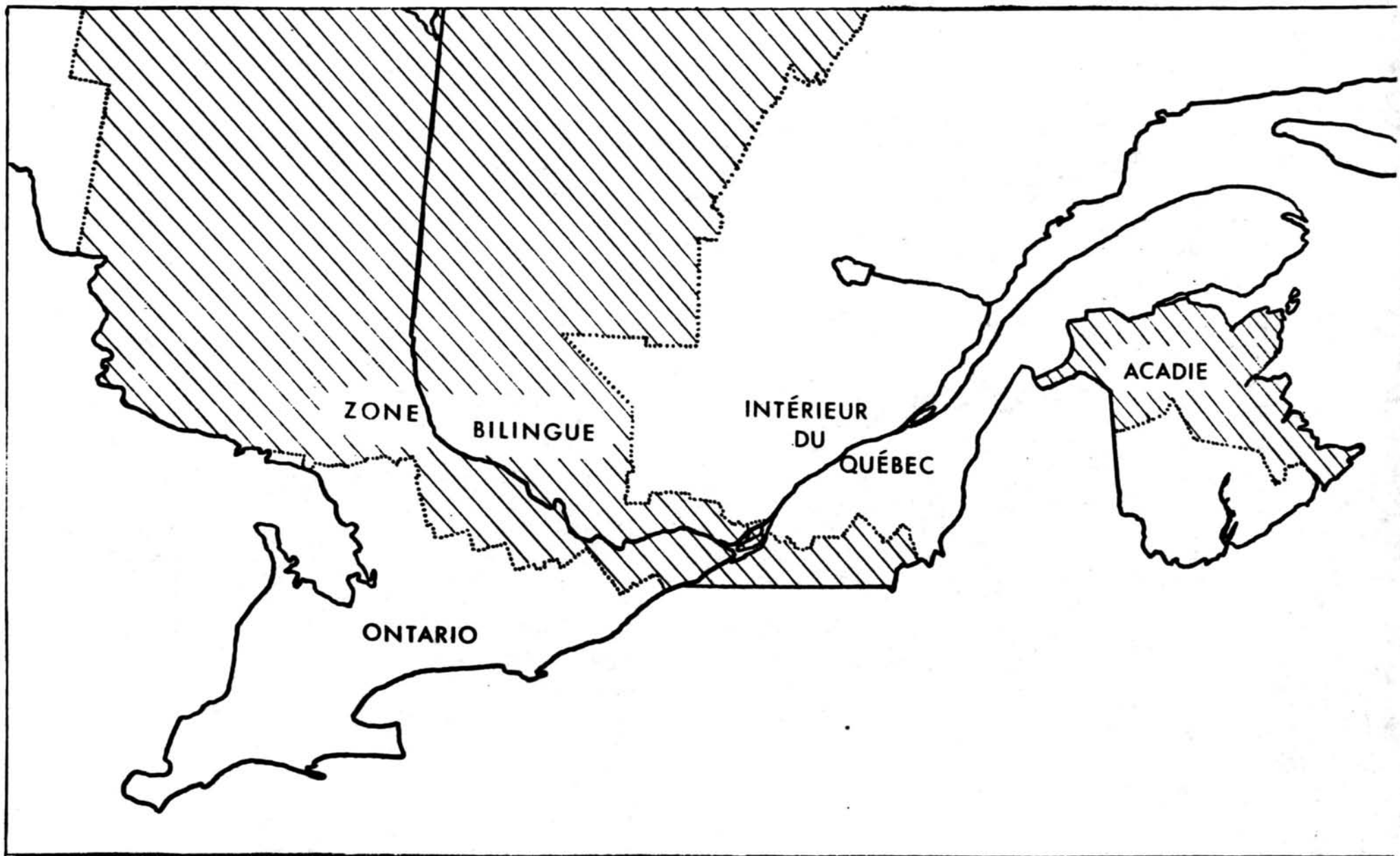
Taux nets d'attraction ou d'assimilation pour quelques agglomérations urbaines (en pour cent).

	Taux d'attr. du français	Taux d'assim. des francophones	Taux d'attr. de l'anglais	Taux d'assim. des anglophones
Québec	0.65	----	----	5.96
Trois-Rivières	0.59	----	----	1.10
Sherbrooke	0.46	----	2.84	----
Chicoutimi	0.22	----	3.72	----
Montréal	----	0.04	12.88	----
Hull	----	1.58	12.43	----

Notons que le taux net d'assimilation des francophones dans la région de Hull est près de 40 fois supérieur à celui de la région de Montréal, bien que le taux net d'attraction de l'anglais à Montréal soit plus grand qu'à Hull. Ceci s'explique par le fait que les gains nets de l'anglais dans l'Outaouais se font plus directement aux dépens du groupe francophone, cependant qu'à Montréal des gains anglophones très considérables se font auprès du tiers groupe linguistique, celui des néo-québécois.

A cause de la présence à Montréal de ce tiers groupe, il ne faut pas non plus conclure à partir des chiffres nets que l'assimilation des francophones y est quasi inexistante. A Montréal, comme dans plusieurs autres régions du Québec, l'apport du tiers groupe au groupe francophone a annulé une partie des pertes de ce dernier. En fait, dans 20 des 30 municipalités sur l'île de Montréal seulement, on peut observer une assimilation nette de francophones par le groupe anglophone, bien que ceci ne soit même pas apparu au niveau de la division de recensement correspondante. Nous avons obtenu un total apparent de 7,250 francophones assimilés dans ces municipalités: ajouté au 780 apparu au tableau IV, ceci donne déjà un taux d'assimilation des francophones dans la région de Montréal d'au moins 0.44 pour cent.

Ainsi se trouve posé un problème évident. Aussitôt que trois groupes linguistiques d'importance sont en jeu, il ne suffit plus, pour obtenir une approximation assez exacte de leurs taux d'attraction ou d'assimilation réels, de se baser sur des chiffres nets. Bien que Statistique Canada n'entrevoie pas la publication des chiffres bruts concernant les transferts linguistiques, il est essentiel qu'ils soient rendus publics dans les plus brefs délais afin que le Québec, comme le Canada, puisse appuyer ses décisions sur la meilleure connaissance possible de la situation linguistique réelle.



## TROIS ZONES LINGUISTIQUES CANADIENNES

Pour intégrer maintenant la situation linguistique au Québec à la dynamique canadienne environnante, divisons le Canada dans les trois grandes zones utilisées par M. Richard Joy dans son livre bien connu Languages in Conflict. Suivant la terminologie de M. Joy, nous appellerons zone bilingue la zone hachurée sur notre carte, couvrant le nord et l'est de l'Ontario, le nord et le nord-est du Nouveau-Brunswick et le sud et l'ouest du Québec(4). Les deux zones qui restent nous les nommons l'intérieur du Québec et, faute de mieux, le Canada anglais. En fait, le Québec et sa périphérie hachurée regroupent ensemble 96.3 pour cent des usagers du français au Canada, et 60.3 pour cent de tous les Canadiens bilingues habitent la zone hachurée.

Etudions d'abord les résultats nets des transferts linguistiques dans les composantes ontarienne, acadienne et québécoise de la zone bilingue ( tableau VI). Ce qui frappe d'abord, c'est que dans toutes les composantes de la zone bilingue, il y a assimilation nette des francophones et progrès très appréciable de l'anglais.

TABLEAU VI

Résultats nets des transferts linguistiques dans les composantes provinciales de la zone bilingue.

	population totale	l.mat. franç.%	pertes franc.	taux d'ass. des franc.%	l. mat. anglais %	gains anglophones
Partie ontarienne	1,227,905	26.9	-49,365	15.0	64.1	99,620
Partie acadienne	345,935	58.0	-8,865	4.4	40.8	10,040
Partie québécoise	3,651,800	70.9	-4,235	0.16	19.6	98,715

Les francophones de la partie ontarienne de la zone bilingue, qui regroupe 79.6 pour cent des usagers du français en Ontario, offrent une résistance assez faible à l'assimilation (5). Même s'ils sont nettement majoritaires, les francophones de la partie acadienne, qui rassemble 96.3 pour cent des usagers du français au Nouveau-Brunswick, ne réussissent pas non plus à se maintenir. Mais le plus frappant, c'est que dans la partie québécoise, où le groupe de langue maternelle française est près de 4 fois plus important que le groupe de langue maternelle anglaise, le français essuie encore une perte nette tandis que l'anglais profite très sérieusement.

Les résultats nets pour la zone bilingue dans son ensemble se trouvent au tableau VII. Partout dans cette zone, la francophonie, deux fois plus importante numériquement que l'anglophonie, se fait plumer. Seulement dans la division québécoise de Beauharnois, à plus de 95 pour cent francophone, l'anglais perd-il quelques effectifs.

TABLEAU VII

Transferts linguistiques nets dans les trois grandes zones canadiennes.

	Population totale	l.mat. fran. %	gains ou pertes franc.	taux d'ass. des franc. %	l.mat. anglais %	gains ou pertes angl.
Canada anglais	13,966,705	2.8	-192,245	48.6	80.6	+1,264,075
Zone bilingue	5,225,640	59.7	-62,465	2.0	31.5	+208,375
Intérieur du Québec	2,375,965	96.0	+7,085	----	3.0	-25

Les autres éléments du tableau VII sont tout aussi inquiétants. On y voit qu'au Canada anglais, un Canadien de langue maternelle française sur deux n'utilise plus le français comme première langue au foyer. On constate enfin que même dans l'intérieur du Québec, au coeur du Canada français, francophone à 96 pour cent, le français n'exerce qu'une attraction dérisoire, le groupe anglophone y étant, à une vingtaine d'individus près, à l'abri de l'assimilation nette.

#### OU VA LE QUEBEC ?

Le meilleur indice de la vitalité d'une langue, il nous semble, n'est ni le taux de natalité de ses usagers, ni le bilan migratoire net de gens qui la parlent, mais bien sa viabilité en présence d'autres langues mesurée en termes de taux d'attraction ou d'assimilation.

Or, M. Richard Joy dans Languages in Conflict avait établi les trois grandes zones linguistiques canadiennes étudiées plus haut afin d'illustrer sa thèse majeure. Après une étude historique de l'évolution linguistique du Canada de 1867 à 1967, M. Joy conclut que la réalité linguistique canadienne se polarise de plus en plus nettement, le Québec devenant unilingue français, le reste du Canada continuant à s'angliciser, avec une zone tampon, la zone bilingue, séparant les deux unilinguismes.

Autant les résultats du recensement de 1971 donnent raison à M. Joy quant à la disparition rapide et complète des minorités francophones

du Canada anglais, autant le bilan des transferts linguistiques révélés par ce recensement indique que le français est malade au Québec même. A partir des dernières lignes des tableaux VI et VII, il faut admettre qu'au coeur du Québec, le français stagne et l'anglais tient le coup, et que dans la partie québécoise de la zone bilingue, le français fléchit et l'anglais progresse merveilleusement.

Il faut aussi insister sur le fait que 60.6 pour cent de la population québécoise habite la zone bilingue, et seulement 39.4 pour cent habite l'intérieur du Québec. En plus, de 1961 à 1971 le taux d'accroissement de la population de la zone bilingue au Québec fut de plus de 3 fois supérieur à celui de l'intérieur.

M. Joy prévoyait en 1967 que le français devenant de plus en plus la langue de travail au Québec, les anglophones du Québec émigreraient dans d'autres provinces. M. Robert Maheu a relevé ailleurs (6) la structure suivante de la migration nette au Québec entre 1961 et 1971:

groupe ethnique français:	-112,000
groupe ethnique britannique:	+ 22,000
tiers groupe:	+ 80,000

Et les experts de Statistique Canada n'envisagent pour l'avenir que des hypothèses de migration nette négative pour le Québec. Cette migration nette négative pourrait avoir la même composition qu'entre 1961 et 1971.

La proportion de francophones au Québec a décru d'un maximum de 82.5 pour cent en 1951 à 80.7 pour cent en 1971. Pour expliquer cette baisse on ne peut plus, comme persistent à le faire M. Joy et M. François Cloutier, insister uniquement sur la baisse dans le taux de natalité. Et si, tout au long de cette époque glorieuse de la revanche des berceaux, le cancer de l'assimilation grugeait silencieusement dans le fruit des efforts de nos vaillantes mères québécoises ? Silencieusement, car ce n'est qu'aujourd'hui que nous avons le moyen de quantifier ce facteur ?

Quoi qu'il en soit, avec la fin de cette ère héroïque, la tendance des transferts linguistiques devient une variable de toute première importance. Et avant même que les effets sur cette variable de la loi 63 et de l'enseignement hâtif de l'anglais dans les écoles du Québec ne se fassent sentir, le Québec semble bien, à l'heure actuelle, engagé dans la pente de l'anglicisation.

#### CONCLUSIONS

Le bulletin no.92-733 de Statistique Canada verra le jour incessamment, et donnera les résultats du recensement de 1971 sur la langue par groupe d'âge. Ces chiffres permettront d'entrevoir si les tendances observées dans notre analyse se ralentissent ou s'accélèrent aujourd'hui. Sous les effets de phénomènes relativement récents tels l'urbanisation et l'influence toujours croissante des mass média, il faut tout au moins s'attendre à ce que le taux d'assimilation des jeunes francophones au Canada



anglais dépasse de beaucoup la moyenne de 48.9 pour cent indiquée au tableau VII. Par contre, nous sommes très curieux de savoir si l'apparent réveil des francophones au Canada aura au moins comme effet mesurable d'atténuer les taux d'assimilation dans les différentes parties de la zone bilingue.

La répartition des transferts linguistiques nets par groupe d'âge nous permettra aussi de calculer des taux d'attraction et d'assimilation beaucoup plus significatifs quant à l'évolution générale de la situation linguistique. C'est le plus souvent entre l'âge de 18 à 30 ans que le jeune Canadien ou le jeune immigrant s'installe en ménage hors du foyer paternel et fait son choix linguistique définitif. C'est aussi l'âge de la procréation la plus active, et les rejetons de cette personne auront sa langue d'usage comme langue maternelle.

Nous répétons néanmoins qu'il est absolument essentiel que Statistique Canada publie des tableaux recoupés donnant les transferts linguistiques bruts entre les différents groupes linguistiques, par groupe d'âge, si on veut tirer au clair la part de l'attraction et de l'assimilation dans le bilan des transferts concernant un groupe donné dans une région comme Montréal, où plus de deux groupes linguistiques sont en jeu. Nous nous étonnons que les anciens commissaires et chercheurs de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, ou encore plus récemment ceux de la Commission Gendron, ne l'aient pas exigé, ne fut-ce que par pure curiosité scientifique.

Ces réserves étant faites, il y a lieu quand même de tirer quelques conclusions à partir des grandes lignes que révèlent les chiffres nets.

D'abord, dans une perspective québécoise, pour arrêter la décroissance de la proportion de francophones amorcée depuis 1951, la nouvelle législation québécoise sur la langue devra insuffler au français une telle vigueur qu'elle affirmera sans équivoque sa prépondérance au Québec au niveau des transferts linguistiques. Seulement pour maintenir l'équilibre actuel des groupes anglophones et francophones au Québec, il faudra que le taux net d'attraction du français au Québec, de près de 200 fois inférieur à celui de l'anglais en 1971, devienne au moins égal au taux net d'attraction de l'anglais. Ceci veut dire, en particulier, que par une législation très ferme dans les domaines de la langue officielle, du scolaire et du travail, il faudra réussir à attirer au groupe francophone plus de 80 pour cent des néo-québécois.

Le parti politique actuellement au pouvoir à Québec aura à faire preuve de beaucoup de courage pour préparer et faire accepter la nouvelle législation, en ce que le groupe anglophone du Québec lui accorde un appui éloquent depuis de nombreuses élections. Mais il n'est plus possible, pour combler le bilan déficitaire des transferts linguistiques, de compter sur un taux de naissance phénoménal chez les francophones. Aussi, le gouvernement du Québec peut très bien s'appuyer sur les considérations fondamentales qui suivent.

Dans une perspective canadienne, le fléchissement du français au Québec est profondément inquiétant. Comme nous l'avons vu, les minorités francophones hors du Québec et de sa périphérie immédiate s'effacent, ainsi que prévu par M. Joy et M. Maheu (7). Dans les parties ontarienne et acadienne de la zone bilingue, l'assimilation entraîne une minorisation continue des francophones (8). Si la francophonie doit survivre au Canada, si on veut seulement freiner la diminution de son importance numérique au sein de la Confédération, il devient de plus en plus évident que son seul salut est au Québec, dans un Québec français.

Nous rejoignons ainsi la récente déclaration de M. Gérard Pelletier, voulant que le Québec devienne aussi français que l'Ontario est anglais. Dans une perspective canadienne, donc, le français doit non seulement rivaliser avec l'anglais au Québec, mais doit le dominer. Ceci n'est que l'application au Canada de la conception territoriale du bilinguisme.

Comme en Suisse, comme en Belgique, l'unilinguisme territorial s'avère de plus en plus le seul moyen de maintenir l'équilibre linguistique du pays - et par là son bilinguisme même (9). Le Québec regroupe actuellement 87.8 pour cent des usagers du français au Canada, et les 887,875 usagers de l'anglais au Québec dépassent déjà en importance les 675,925 usagers du français vivant en dehors du Québec.

Mais le gouvernement fédéral n'a pas qu'à donner à Québec des raisons d'agir. Il peut et il doit, lui aussi, donner un coup de pouce appréciable à la valorisation du français. Ce serait peut-être aussi coûteux que l'éphémère expérience de l'école fédérale des langues, mais sûrement plus efficace et pour la promotion du français comme langue de travail à la fonction publique canadienne, et pour la sauvegarde et l'épanouissement des populations francophones de l'Outaouais, de concentrer des unités de travail de langue française dans les nouveaux édifices fédéraux bâtis et à venir dans Hull et Vanier. Cela rentrerait en partie dans les vues de M. Keith Spicer, voulant que le français soit la langue de travail dans les établissements fédéraux au Québec.

Si au tableau V nous avons vu que le taux d'assimilation des francophones dans la partie québécoise de la région de la capitale fédérale est de 1.6 pour cent, celui de la partie ontarienne est de 15.3 pour cent. La ville de Vanier, avec un taux de 6.7 pour cent, contribue à abaisser la moyenne de la partie ontarienne. Or l'action de la Commission de la capitale nationale dans Hull tend actuellement vers une homogénéisation linguistique de plus en plus poussée des composantes de la région métropolitaine Ottawa-Hull. Le résultat quant à l'assimilation des populations largement francophones de composantes telles que Hull et Vanier suivra la loi immuable dégagée par M. Joy: "deux langues de force inégale ne peuvent coexister en contact intime, et la plus faible des deux doit, inévitablement, disparaître" (Languages in Conflict, p.135).

Pour assurer la viabilité de la Confédération canadienne pour les deux groupes linguistiques majeurs, il faut que la domination de l'un de ces groupes dans une partie du pays soit équilibrée par la domination de l'autre groupe dans une autre partie. Ottawa pourrait très heureusement se rendre à l'évidence de cette loi empirique maintes fois vérifiée, en appliquant le concept territorial du bilinguisme dans le futur aménagement de la région Ottawa-Hull.

La région de la capitale fédérale deviendrait alors le reflet fidèle de la réalité linguistique du pays. L'occasion est belle pour Ottawa de prêcher par l'exemple.

## NOTES

- (1) La langue d'usage est celle qui est le plus souvent parlée à la maison: la langue maternelle est la première langue apprise et encore comprise.
- (2) Nos sources sont les bulletins nos. 92-725 et 92-726 de Statistique Canada, le dernier publié en août 1973.
- (3) Il n'y a évidemment pas lieu de conclure, à partir de ce seul gain de 2,850, que le français est "gagnant" au Québec, comme l'a fait M. Richard Joy dans Le Devoir du 19 juillet 1973.
- (4) Les divisions de recensement comprises dans la partie ontarienne de la zone bilingue sont Algoma, Cochrane, Glengarry, Nipissing, Ottawa-Carleton, Prescott, Renfrew, Russell, Stormont, Sudbury et Timiskaming. La partie acadienne recouvre Gloucester, Kent, Madawaska, Northumberland, Restigouche, Victoria et Westmoreland. La partie québécoise comprend les parties des divisions de L'Assomption et de Terrebonne incluses dans la région métropolitaine de Montréal, ainsi qu'Abitibi, Argenteuil, Beauharnois, Brome, Chambly, Châteauguay, Compton, Deux-Montagnes, Gatineau, Hull, Huntingdon, Iberville, Ile-de-Montréal et Ile-Jésus, Laprairie, Missisquoi, Napierville, Papineau, Pontiac, Richmond, Rouville, St-Jean, Shefford, Sherbrooke, Soulanges, Stanstead, Témiscamingue et Vaudreuil.
- (5) Pour une excellente analyse des résultats pour l'ensemble de l'Ontario, voir la série de quatre articles de M. Pierre Allard parus consécutivement dans Le Droit à partir du 31 octobre 1973.

- (6) Robert Maheu, "L'avenir des groupes linguistiques du Québec: l'aspect démographique", dans le Bulletin de l'Association des démographes du Québec, vol. 2 no. spécial 2, 1973.
- (7) Voir le livre de M. Robert Maheu, Les Francophones du Canada, 1941-1991.
- (8) Il y a une relation inverse toute naturelle entre le taux d'assimilation d'un groupe et son importance numérique proportionnelle. Si cette dernière devient trop réduite, l'assimilation accrue entraîne la diminution même des effectifs bruts. C'est le cas actuellement, par exemple, pour le groupe francophone au Manitoba, où la population de langue maternelle française a diminué en chiffres absolus entre 1961 et 1971.
- (9) Voir également l'excellent article de M. Bernard St-Jacques, "Pourquoi le Québec sera français ou ne sera pas", dans le Devoir du 23 octobre 1973, et l'étude préparée pour la Commission Gendron par MM. Jean-Louis Beaudoin et Claude Massé, intitulée "Etude comparative et évolutive des droits linguistiques en Belgique et en Suisse".

Charles Castonguay  
Professeur de mathématiques  
Université d'Ottawa

Jacques Marion  
Professeur de mathématiques  
Collège Algonquin (Ottawa)